

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20251202

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Lavaré en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

Étaient Présents :

Date de convocation

3 décembre 2025

Date d'affichage

3 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 37

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, RENARD Candy, STERBA Élénora, membres titulaires, MM. CHERON Erick, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à M. GUIBERT Aris
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc
M. DUPIN Christian remplacé par son suppléant M. CHÉRON Erick
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
M. CHÉRON Michel
M. FOUCault Yves
M. GRÉMILLON Patrick
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20251211-20251202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

PETITES VILLES DE DEMAIN

PROLONGATION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU POSTE

Vu la délibération de la commune de Bessé-sur-Braye n°202305DL047 du 24 mai 2023,

Vu la délibération de la commune de Saint Calais n°230524-05 du 24 mai 2023,

Vu la délibération de la commune de Vibraye n° 2023-038 du 15 mai 2023,

Vu les conventions de partenariat et de financement de poste du chef de projet Petites Villes de Demain en date du 10 mai 2022 et du 6 février 2024,

Le programme Petites Villes de Demain, soutenu par la Banque des Territoires, s'étant sur la période 2020-2026. Le dispositif a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.

Une convention de partenariat, d'une durée de 18 mois (du 11/09/2023 au 10/03/2025), avait été établie entre la Communauté de Communes et les communes de Bessé-sur-Braye, Saint Calais et Vibraye, définissant les modalités de pratique et de financement du poste de Chef de projet Petites Villes de Demain :

- Mise à disposition aux trois communes d'un Chef de projet Petites Villes de Demain par la Communauté de Communes, porteuse du projet,
- Remboursement de la charge salariale du Chef de projet Petites Villes de Demain, par les trois communes, à part égale, après déduction des subventions perçues,

Afin d'assurer la continuité des missions exercées par le chef de projet, il est proposé de prolonger le partenariat pour une durée de 11 mois dans les mêmes conditions de financement que précédemment.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prolongation de partenariat et de financement de poste du chef de projet Petites Villes de Demain, pour 11 mois dans les mêmes conditions financière que précédemment.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au dossier.

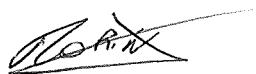
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 11 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Sébastien MORIN



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLEES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS